

ADRESSAGE POSTAL 2017-18 - Informations pratiques

Réunion publique du 22/09/2017 en présence de M Boffet, La Poste, 25 participants

1 - CONTEXTE ET RAPPEL DE LA DEMARCHE

Plusieurs motifs : distribution du courrier, acheminement des colis par les transporteurs privés, services de secours et d'incendie.

M Boffet a expliqué la composition de l'adresse normalisée. **Les noms de quartier pourront être conservés à la troisième ligne** qui correspond à une information facultative.

<i>composition</i>	<i>exemple</i>
Civilité NOM PRENOM	Mairie
N°XXXX libellé de la voie	N°68, rue Bellevue
Ligne facultative : complément d'identification	Place de la Mairie, Gigors
Code postal LOCALITE de DESTINATION	26400 GIGORS et LOZERON
<i>composition</i>	<i>Autre exemple</i>
Civilité NOM PRENOM	Mme Béatrice MARTIN
N°XXXX libellé de la voie	N°272, chemin de Trois-Prés
Ligne facultative : complément d'identification	Le Procureur
Code postal LOCALITE de DESTINATION	26400 GIGORS et LOZERON

2 - ETAT D'AVANCEMENT

-Demande de subvention auprès du Conseil départemental en septembre 2016, ajustement en fonction des devis des entreprises en février 2017

-Appel à proposition de la population pour la dénomination des voies et chemins en Dec 2016-Janv 2017

-Dénomination des voies et chemins formalisée par délibérations du conseil municipal 22/02 et 26/04/2017

Fabrication des plaques de chemins et numéros d'habitation

Réalisation des plaques de chemins le 1/08/2017, très faible participation à la visite des installations du 8Fablab à Crest. Très prochainement une date sera proposée pour la réalisation des numéros.

Le repérage des implantations des panneaux de dénomination des voies et chemins sera réalisé par les élus courant décembre. L'intervention de l'entreprise pour l'implantation de ces poteaux est programmée pour fin 2017-début 2018. Dans les hameaux, des propriétaires pourront être sollicités pour une pose en façade de la dénomination de la voie qui jouxte leur bâti. L'objectif est de finaliser la partie opérationnelle courant du premier trimestre 2018.

3 - MISES A JOUR DES NOUVELLES ADRESSES

L'information des nouvelles adresses sera faite prioritairement aux propriétaires, et dans la mesure du possible elle sera communiquée auprès des habitants en location. Votre nouvelle adresse portant le numéro et la dénomination de voie-chemin vous sera communiquée par écrit. Les numéros des habitations seront distribués début 2018.

La plateforme du Service public permet de signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes en une seule déclaration : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

- Carte grise
- Caisses de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, Retraites et solidarité, etc.),
- Caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, CNMSS, etc.),
- Énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie),
- La Poste,
- Pôle emploi,
- Service des impôts,

La Poste met à disposition des cartes sans affranchissement pour envoyer votre nouvelle adresse à vos proches et contacts par voie postale : 3 cartes vous seront remises directement, et d'autres seront tenues à votre disposition en mairie.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Les entreprises installées sur la commune sont dans la même situation que les habitants pour la formalisation de l'adressage.

Pour les véhicules portant les anciennes immatriculations (type 3425 AX 26), il convient de refaire une carte grise. Le passage à l'immatriculation au format européen du type AA-111-BB (immatriculation depuis avril 2009) nécessitera le renouvellement des plaques sur le véhicule (frais à la charge du propriétaire). <https://ants.gouv.fr/>

Pas d'obligation de changement d'adresse pour Passeport, Carte Nationale d'Identité CNI, permis de conduire

Délais pour changement auprès des administrations : La Poste s'engage à distribuer le courrier adressé via les anciennes adresses pendant 1 an ; après ce délai il n'y a plus de garanties. Il revient aux occupants de communiquer le plus tôt possible son changement d'adresse aux services de l'administration, ... Il faut compter un délai minimum de 6 mois pour que les nouvelles adresses soient intégrées dans le fichier national (Base Adresse Nationale).

Numéro et position des boîtes aux lettres : il conviendra de disposer les boîtes aux lettres en limite entre privé et public.

La plaque portant le numéro devra être en vue sur votre domicile ou votre boîte aux lettres (arrêté 207-2015). Pour les habitations très éloignées des boîtes aux lettres, un renvoi du numéro sera apposé sur la boîte aux lettres. Pour rappel, une boîte aux lettres aux normes permet au facteur ou aux livreurs de déposer les plis et petits colis facilement et en sécurité.

Le coût de l'opération pour la Commune; estimatif d'un montant de 12000€ subventionné à 70% par le Conseil départemental.

Des plans par quartier pourront être disponibles en consultation en mairie pour faciliter l'appropriation des nouvelles adresses et la dénomination de chemins

Béatrice MARTIN, Maire